

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire de décembre, tenue le lundi 18 décembre 2023 à 18 h 30, à la salle Fleur de Lys, au 28, 2<sup>e</sup> Rue Nord à Béarn.

### Présences :

M. Luc Lalonde, maire  
Mme Sonia Beauregard, conseillère  
Mme Céline Lepage, conseillère  
M. Luc Turcotte, conseiller  
M. Daniel Parent, conseiller  
M. Mario Ouellet, conseiller

### Absences :

M Rock Arpin, conseiller

### Autre présence:

Mme Lynda Gaudet, directrice générale greffière-trésorière

---

## ORDRE DU JOUR

1. Reprise de séance
2. Ressources humaines
  - 2.1. Poste - Journalier des travaux publics
  - 2.2. Poste - Préposé à la patinoire
  - 2.3. Poste - Opérateur en eau
  - 2.4. Poste - Coordonnateur au développement et aux loisirs
3. Machines distributrices
4. Budget
5. Maison des nouveaux arrivants
6. Projets en cours
7. Période de questions
8. Levée de la réunion

---

### 1. REPRISE DE SÉANCE

À 18 h 40, le maire constate le quorum et déclare la reprise de l'assemblée.

### 2. RESSOURCES HUMAINES

#### 2.1. POSTE - JOURNALIER DES TRAVAUX PUBLICS

2023-12-280

#### Embauche d'un journalier aux travaux publics (Entretien et brigadier scolaire)

**Considérant** qu'il y a lieu de pourvoir un poste de journalier d'entretien et brigadier scolaire pour le service des travaux publics;

**Considérant** que la recommandation du comité des ressources humaines;

**En conséquence**, il est proposé par Sonia Beauregard et résolu que ce conseil procède à l'embauche de Mme Natacha Quesnel à titre de

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

journalière d'entretien et brigadière scolaire pour le service des travaux publics et ce aux conditions suivantes:

- Poste permanent à temps plein permanent de 40h /semaine
- Entrée en poste : Début janvier 2024
- Période de probation de 3 mois;
- Taux horaire 23.69 \$
- Assujetti au Manuel des employés de la municipalité.

Et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document en lien avec le processus d'embauche.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### 2.2. POSTE - PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

Le poste de surveillant de la patinoire remplaçant sera réaffiché. À défaut d'avoir un employé, la patinoire devra être fermée une fin de semaine sur deux.

Comme c'est le brigadier scolaire qui s'occupe de la patinoire, cette dernière ne pourra ouvrir avec 16 h.

### 2.3. POSTE - OPÉRATEUR EN EAU

2023-12-281

#### Embauche - Opérateur à former à l'interne - Contrat de 4 ans à temps plein

**Considérant** que suite à l'appel de candidatures pour des opérateurs en eau;

**Considérant** que le processus de sélection est terminé;

**Considérant** la recommandation du comité de ressources humaines de procéder à l'embauche d'une troisième personne pour être formée à l'interne pour occuper le poste d'opérateur au service de gestion des eaux;

**En conséquence**, il est proposé par Céline Lepage et résolu que ce conseil;

- Octroi un contrat de 4 ans à M. Patrick Grenier à titre d'opérateur en eau selon les conditions mentionnées au contrat d'embauche;
- Autorise le maire, Luc Lalonde et la directrice générale et greffière-trésorière Lynda Gaudet à signer ledit contrat d'embauche.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### 2.4 POSTE – COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT ET AUX LOISIRS.

2023-12-282

#### Embauche – Coordonnateur au développement et aux loisirs

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

**Considérant** que ce conseil a ouvert au candidature un poste de coordonnateur au développement et aux loisirs;

**Considérant** la recommandation du comité des ressources humaines;

**En conséquence**, il est proposé par Luc Turcotte et résolu que ce conseil procède à l'embauche de Richard Cardinal à titre de coordonnateur au développement et aux loisirs tel que décrit dans le préambule aux conditions suivantes;

- Poste permanent à temps plein permanent de 35 h /semaine
- Entrée en poste : 15 janvier 2024
- Période de probation de 3 mois;
- Taux horaire de 29.00 \$
- Entente de télétravail à intervenir
- Assujetti au Manuel des employés de la municipalité.

Et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document en lien avec le processus d'embauche.

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

### **3. MACHINES DISTRIBUTRICES**

En attente d'un retour de l'entreprise.

### **4. BUDGET**

Le document à transmettre à la population est validé par le conseil.

### **5. MAISON DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

De nouvelles informations en lien avec un logement fourni à un employé ont été fournies. Elles découlent du Code Civil du Québec.

### **6. PROJETS EN COURS**

Le projet pour l'accessibilité de la salle municipale déposé en octobre 2022 a été accepté par le gouvernement fédéral pour un financement de 100 000 \$. Les documents doivent nous parvenir dans les prochains jours.

### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **8. LEVÉE DE LA RÉUNION**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

2023-12-283

Il est proposé par Luc Turcotte et résolu que la présente session soit levée à 18 h 53.

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-très.

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire